



RAPPORT ANNUEL

SUR LE

PRIX & LA QUALITE

DES SERVICES

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2021



SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	1
A. CONTACTS.....	1
B. DESCRIPTION DU SERVICE.....	1
1. NATURE DU SERVICE ASSURE	1
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	1
3. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
C. EXPLOITATION	1
1. RENOUELEMENT / MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS (A LA CHARGE DU GERANT)	1
2. EQUIPEMENTS NEUFS OU RENFORCEMENTS (A LA CHARGE DU SIEGA)	3
3. PARC COMPTEURS.....	3
4. PLAN VIGIPIRATE.....	3
D. QUALITE DU SERVICE	3
1. ACCUEIL DES USAGERS	3
II. INDICATEURS TECHNIQUES	4
A. PRODUCTION	4
1. DESCRIPTION DES RESSOURCES.....	4
2. LA PROTECTION DES RESSOURCES.....	4
3. VOLUMES PRODUITS	4
4. VOLUMES IMPORTES ET EXPORTES	4
5. VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	5
B. STOCKAGE ET DISTRIBUTION.....	5
1. SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
3. DESCRIPTION DU RESEAU	7
4. LES ABONNES	8
5. LES VOLUMES DISTRIBUES (VOLUMES CONSOMMES AUTORISES).....	8
6. LE RENDEMENT DU RESEAU	9
7. BILAN HYDRAULIQUE	10
C. QUALITE DE L'EAU	10
1. LA REGLEMENTATION.....	10
2. BILAN GLOBAL.....	10
3. DETAIL DES RESULTATS D'ANALYSES	11
III. INDICATEURS FINANCIERS	12
A. TARIFS	12
1. FACTURE TYPE.....	12
2. IMPAYES & ABANDONS DE CREANCE.....	12
B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	13
1. EPARGNE.....	13
2. DETTE.....	13
3. AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS	13
C. TRAVAUX.....	14
1. TRAVAUX REALISES EN 2021	14
2. SCHEMA DIRECTEUR ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX (PPI)	14
3. RENOUELEMENT DES RESEAUX.....	14

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A. CONTACTS

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU GUIERS ET DE L'AINAN

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN
Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60
Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr
Site Internet : www.sie-guiers-ainan.fr

B. DESCRIPTION DU SERVICE

1. Nature du service assuré

Production, stockage et distribution d'eau potable pour l'alimentation de 17 communes : Les Abrets en Dauphiné (La Batie-Divisin), Biliou, Charancieu, Massieu, Merlas, Montferrat, Pont de Beauvoisin, Pressins, Romagnieu, St Albin De Vaulserre, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Jean d'Avelanne, St Martin de Vaulserre, St Sulpice des Rivoires, Velanne, Voissant.

2. Caractéristiques techniques du service

- **9 135 abonnés** desservis
- **18 972 habitants** desservis
- **1 378 841 m³** d'eau potable produits en 2021
- **17 réservoirs** pour une capacité totale de 8020 m³
- **384,31 km** de réseau d'eau potable (hors branchements) répartis en 9 unités de distribution interconnectées.

3. Mode de gestion du service

Le service fait l'objet d'un contrat de gérance passé avec SUEZ à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée maximum de 6 ans.

La prestation de services inclut notamment l'exploitation, la maintenance et l'entretien des stations de production, pompage et des réservoirs d'eau potable, la recherche et réparation des fuites sur le réseau, une partie de renouvellement d'organes hydrauliques et électromécaniques, la relève annuelle des compteurs d'eau, leur renouvellement, un service d'astreinte 7j/7 24h/24 pour la continuité du service.

C. EXPLOITATION

1. Renouvellement / maintenance d'équipements (à la charge du gérant)

Interventions sur le réseau

Synthèse de l'année

Indicateur	Type d'intervention	2021
Accessoires	créés	0
	renouvelés	0
Appareils de fontainerie	créés	1
	renouvelés	1
	réparés	3
	vérifiés	5
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	8
	déposés	23
Compteurs	posés	134
	remplacés	105
Enquêtes	Clientèle	251
	à la demande du client	16
Fermetures d'eau	autres	0
	mis à niveau	38
Remise en eau	sur le réseau	62
	fuite sur accessoire réseau	7
Réparations	fuite sur branchement	25
	fuite sur réseau de distribution	41
Autres		943

Faits marquants :

Mars :

ST SULPICE DES RIVOIRES - RD 28 « Les Rivoires » : intervention pour réparation de trois fuites sur la conduite de dn200, trouvées lors de recherche de fuite, le but étant de faire qu'une seule coupure d'eau.

Juin :

PRESSINS « le Sablon » : remplacement d'une vanne Ø 100 qui alimente la voie romaine.

Juillet :

PONT DE BEAUVOISIN -Rue du 8 Mai : réparation d'une fuite sur conduite PVC 90

Septembre :

ROMAGNIEU « la Rivoirette » : Réparation d'une conduite DN 50 arraché par une entreprise.

ST BUEIL Route de l'église : réparation d'un branchement arraché par un entreprise.

Octobre :

ST GEOIRE EN VALDAINE « Champet » : réparation d'une fuite sur conduite fonte DN 200.

Novembre :

ST JEAN D'AVELANNE - Station d'essence les Eteppes : réparation d'une fuite sur antenne en acier.

Décembre :

ST BUEIL - la Grande route, vers l'usine Ermaurico : réparation d'une fuite sur conduite DN60 fonte grise.

ST JEAN D'AVELANNE - Route des Eteppes : réparation d'une fuite sur conduite fonte DN 60.



Recherche de fuites

Désignation	2021
Fuites trouvées sur réseau	25
Linéaire de réseau ausculté (ml)	41 900

Interventions en astreinte

Désignation	2021
Les interventions sur le réseau	37
Les interventions sur les stations	4

Interventions sur les ouvrages

Passage au karcher de toutes les stations et réservoirs du secteur sur le mois d'avril et mai et peinture des portes et portails



Janvier :

St SULPICE DES RIVOIRES, Station de Rozier : renouvellement du compteur de pompage.

Février :

CHARANCIEU, Réservoir de Chalamand : dans le cadre du programme de renouvellement, remplacement du ballon anti-bélier.

Mars :

MASSIEU La Mérie : Renouvellement du compteur de production de la station de pompage.

Juin :

STATION de Biliou en Cras : peinture des tuyauteries et racler tous les murs plus gros nettoyage de la station



Août :

MASSIEU - station de FREYDIERE : pose de carrelage et peinture du local chloration



Septembre :

MONTFERRAT - Réservoir du Plan : reprise des piliers et remise en état du portail



Sur l'ensemble des sites :

- Entretien des capteurs de niveau, chauffage, système d'inversion automatique des bouteilles de chlore, analyseur de chlore en continu, compteur hydraulique général, vanne électrique et circuit de traitement au chlore.
- Maintenance annuelle comprenant graissage, vidange, contrôle de vibration et réglage des presse-étoupes de toutes les machines tournantes.

2. Equipements neufs ou renforcements (à la charge du SIEGA)

Interventions sur les ouvrages

STATION DE FRAGNERIE (PRESSINS) :

Construction d'un réservoir semi-enterré de 2 x 200 m3 (bâche de reprise) et renforcement de la station de pompage (BSN et HSN) à 110 m3/h

- ✓ Liaisons hydrauliques achevées entre puits / forages et station / réservoir
- ✓ En cours fin 2021 : réseaux internes et raccordements sur canalisation existantes
- ✓ Reprise des travaux de génie civil début 2022 avec désamiantage
- ✓ Mise en service complète en mai 2022



3. Parc compteurs

Au 31 décembre 2021 :

Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
A 0 - 4 ans	8	1 114	13	2	1 137
B 5 - 9 ans	1	2 090	24	12	2 127
C 10 - 14 ans	-	3 641	61	11	3 713
D 15 - 19 ans	-	1 289	19	1	1 309
E 20 - 25 ans	2	1 366	1	-	1 369
F > 25 ans	-	180	4	-	184
Inconnu	10	7	16	-	33
Autre	-	-	1	-	1
Total	21	9 687	139	26	9 873

4. Plan Vigipirate

Conformément aux mesures de protection du plan Vigipirate Eau (dernière version datant de 2018), la quasi-totalité des installations (ouvrages de captage, stations de production, réservoirs) disposent d'une surveillance anti-intrusion 24h/24 avec report d'alarme centralisé (conformément à la circulaire DGS n° 524 /DE N°1903). Parmi les autres mesures de précaution, un dispositif de sur-chloration peut être activé à tout moment afin de garantir une concentration de chlore libre de 0,3 mg/l en production et de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.

D. QUALITE DU SERVICE

1. Accueil des usagers

Tous les usagers peuvent se présenter au siège du Syndicat à l'adresse suivante :

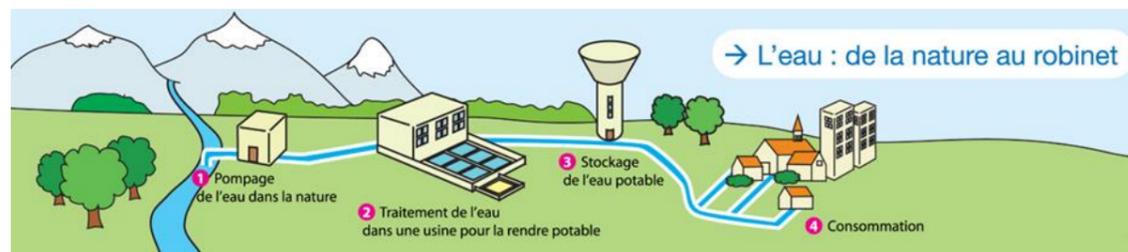
27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN
 Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60
 Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr
 Site Internet : www.sie-guiers-ainan.fr

Le service abonnés permet aux usagers sur simple appel téléphonique d'obtenir tous les renseignements nécessaires, d'effectuer les principales démarches administratives liées au Service des Eaux ou de convenir d'un rendez-vous avec un technicien. Les horaires de ce service sont :

- lundi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Le service d'astreinte du gérant (SUEZ) permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

- Délai maximal d'ouverture des branchements (indicateur DI01.0) : conformément à l'article 6 du règlement de service, le service des eaux est tenu de fournir de l'eau à tout candidat à l'abonnement remplissant les conditions énoncées au règlement dans un délai de **8 jours** suivant la signature de la demande d'abonnement s'il s'agit d'un branchement existant. S'il faut réaliser un branchement neuf, le délai nécessaire est porté à la connaissance du candidat lors de la signature de la demande.
- Taux de respect de ce délai maximal (indicateur PI52.1) : **100 %**
- Nouveaux branchements réalisés en 2021 : **66**



II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. PRODUCTION

1. Description des ressources

L'eau distribuée est d'origine souterraine et provient principalement des ressources de Bilieu (« En Cras »), Pressins (« La Fragnerie »), St Sulpice des Rivoires (« Freydière ») d'une part, des ressources secondaires situées sur les communes de St Geoire en Valdaine (« Pré de l'Etang »), St Jean d'Avelanne (« Vagnon & Aviation ») d'autre part.

2. La protection des ressources

- Indice global d'avancement de protection de la ressource (indicateur PI08.3)

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribué

Tableau synthétique par ressource :

Indice global d'avancement de protection de la ressource	Date de l'arrêté de DUP	Volume autorisé
CAPTAGE DE BILIEU « EN CRAS »	14 juin 1999	Tout le débit de la source captée de Cras
PUITS DE PRESSINS « LA FRAGNERIE »	14 juin 1999	210 m3/h pendant 20h/j (soit 4200 m3/j)
PUITS DE « FREYDIERE »	14 juin 1999	Tout le débit issu des puits n°1, 2 et 3
PUITS DU « PRE DE L'ETANG »	14 juin 1999	Tout le débit du captage du Pré de l'Etang
SOURCES « VAGNON & AVIATION »	-	Abandon définitif de la ressource en 2018

Pour mémoire, arrêt des ressources de Montferrat en 1998 et de Merlas (Fallavit) en 1999.

3. Volumes produits

Potabilisation : les eaux brutes captées font l'objet d'une simple désinfection au chlore gazeux ou à l'hypochlorite de sodium.

Sur l'année civile :

Volumes produits (m³)	2018	2019	2020	2021
BILIEU « EN CRAS »	252 056	276 035	247 630	246 567
PRESSINS « LA FRAGNERIE »	442 636	380 435	400 588	234 560
« FREYDIERE »	862 120	839 197	875 951	882 811
« PRE DE L'ETANG »	17 269	20 747	17 584	14 903
« VAGNON & AVIATION »	0	0	0	0
TOTAL sur l'année civile	1 574 081	1 516 414	1 541 753	1 378 841

Sur la période de relève (de juin n-1 à mai n), la production totale est de : **1 478 284 m3**

4. Volumes importés et exportés

Sur l'année civile :

Collectivité	Volumes (m³)	
	Achat en gros	Vente en gros
CC VDD (St Ondras)	X	735
SIE des ABRETS (Paladru)		3 065
CAPV (Chirens)		24 468
SIAEP du Thiers		122
Miribel-les-Echelles		124
TOTAL	124	28 390

2. Description des ouvrages

Réservoirs & bâches de stockage

Le réseau d'alimentation en eau potable du SIEGA dispose des ouvrages de stockage suivants :

Commune	Site	Volume utile (m3)
BILIEU	RESERVOIR_DES COCHETTES	200
LE PONT-DE-BEAUVOISIN	RESERVOIR_DU PETIT COULU	150
MERLAS	RESERVOIR_DE LAYAT	200
MERLAS	RESERVOIR_MERLIETTE	200
MONTFERRAT	RESERVOIR_DU PLAN	200
PRESSINS	RESERVOIR_DU NAIZET	500
ROMAGNIEU	RESERVOIR_DE LA VIGNE	300
SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE	RESERVOIR_DE LA BRANCHAT	500
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	RESERVOIR_LES TROIS PIERRES	120
SAINT-JEAN-D'AVELANNE	RESERVOIR_DU VARNIER	250
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	RESERVOIR_DE SERVELONG	200

Les ouvrages de stockage font l'objet d'un nettoyage avec désinfection une fois par an :

Nettoyage des cuves de réservoirs		
Commune	Site	Date
BILIEU	BILIEU EGLISE	01/04/2021 et 02/04/2021
BILIEU	LES COCHETTES	02/04/2021
LES ABRETS EN DAUPHINE	CHALAMAND	08/04/2021
MASSIEU	FREYDIERE	17/03/2021 et 19/03/2021
MERLAS	LAYAT	01/04/2021
MERLAS	MERLIETTE	17/03/2021
MONTFERRAT	LE PLAN	17/03/2021
PRESSINS	CORBIERES	07/04/2021 et 08/04/2021
PRESSINS	LE NAIZET	07/04/2021
ROMAGNIEU	LA VIGNE	02/04/2021
ROMAGNIEU	HAUT FAYET	01/04/2021
SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE	LA BRANCHAT	02/04/2021
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	LES TROIS PIERRES	08/04/2021
SAINT-JEAN-D'AVELANNE	LE VARNIER	02/04/2021
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	ROZIER	18/03/2021 et 02/04/2021
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	SERVELONG	19/03/2021

Certains ouvrages sont dits combinés car ils cumulent deux fonctions (stockage et pompage) :

Commune	Site	Volume utile (m3)
BILIEU	POMPAGE_BILIEU EGLISE	900 (500 +400)
LA BATIE-DIVISIN	SURPRESSEUR_DE CHALAMAND	500
MASSIEU	POMPAGE_FREYDIERE MOYEN SERVICE	2000 (2 x 1000)
PRESSINS	POMPAGE_DE CORBIERES	500 (2 x 250)
ROMAGNIEU	SURPRESSEUR_DU FAYET	300
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	POMPAGE_DE ROZIER	1000 (500 + 2 x 250)

Station de reprise et surpresseurs

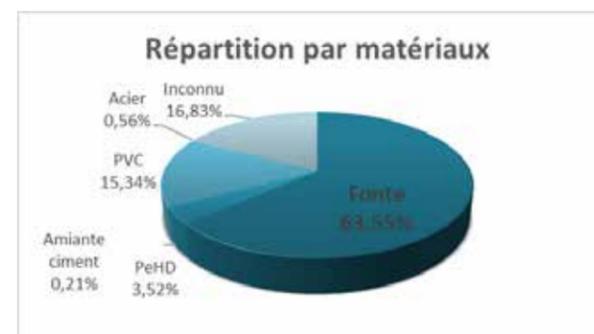
Commune	Site
BILIEU	POMPAGE_BILIEU EGLISE
BILIEU	POMPAGE_BILIEU EN CRAS
LES ABRETS EN DAUPHINE	SURPRESSEUR_DE CHALAMAND
MASSIEU	POMPAGE_LA MERIE
MASSIEU	POMPAGE_STATION FREYDIERE
MERLAS	SURPRESSEUR_REYSSABOT
PRESSINS	POMPAGE_DE CORBIERES
PRESSINS	POMPAGE_LA FRAGNERIE
ROMAGNIEU	SURPRESSEUR_DU FAYET
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	SURPRESSEUR_DE BASSET
SAINT-JEAN-D'AVELANNE	RELAIS_DES FORETS
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	POMPAGE_DE ROZIER
VOISSANT	SURPRESSEUR_CONVERTISIERE

3. Description du réseau

Le réseau d'alimentation en eau potable du SIEGA est constitué d'un linéaire total de **384,31 km** de réseaux de transport et distribution d'eau potable réparti en 9 unités de distribution interconnectées, permettant de multiples configurations d'alimentation et de secours.

Inventaire du réseau de distribution :

Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	Inconnu	Total
Fonte	1 173	58 493	164 799	18 544	862	365	244 236
PeHD	986	12 527	0	0	0	0	13 513
Amiante ciment	0	363	431	0	0	0	794
PVC	2 160	55 661	1 018	90	0	6	58 935
Acier	0	150	1 992	0	0	0	2 142
Inconnu	4 736	35 826	7 428	991	0	15 708	64 689
Total	9 055	163 020	175 668	19 625	862	16 079	384 309



Accessoires de réseau

Désignation	2021
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	28
Détendeurs / Stabilisateurs	62
Equipements de mesure de type compteur	24
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	325
Régulateurs débit	2
Vannes	1 322
Vidanges, purges, ventouses	485

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B, Arrêté du 2 Décembre 2013)

Afin de ne pas être soumis à des pénalités, il faut avoir mis en application l'arrêté "construire sans détruire", disposer d'un descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part sur l'âge ou la date de pose des canalisations (note minimale requise = 45/120).

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (oui = 10 / non = 0)	+10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (oui = 5 / non = 0)	+5
Sous-total pré-requis 1	15 / 15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (oui = 10 / non = 0)	+10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 1 point par tranche de 10 % du linéaire total, à partir de 50 % jusqu'à 90 % ; le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 %	+3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (oui = 10 / non = 0)	+10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 1 point par tranche de 10 % du linéaire total, à partir de 50 % jusqu'à 90 % ; le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire	+3
Sous-total pré-requis 2	41 / 45

Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (oui = 10 / non = 0)	+10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (oui = 10 / non = 0)	+10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux (oui = 10 / non = 0)	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (oui = 10 / non = 0)	+10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (oui = 10 / non = 0)	0
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (oui = 10 / non = 0)	+10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (oui = 10 / non = 0)	+10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (oui = 5 / non = 0)	+5
TOTAL GENERAL indicateur P103.2B (sur 120)	96 / 120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du SIEGA est de **96/120**.

4. Les abonnés

- Nombre d'abonnés desservis = 9 135
- Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateur DI01.0) = 18 972 au 1^{er} janvier 2021 (selon recensement INSEE)

Ce qui donne les ratios suivants :

- Nombre moyen d'habitants / abonné = 2,08
- Nombre moyen de branchements par km de réseau = 23,77 abonnés / km

Sur 4 ans, l'évolution est la suivante :

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	8990	8927	9033	9135

5. Les volumes distribués (volumes consommés autorisés)

Les volumes comptabilisés

en m ³	2017	2018	2019	2021
Volume total consommé par abonnés	977 140	984 806	1 015 215	1 088 286
Dont volumes facturés	887 965	941 397	973 830	1 026 563
Dégrèvements, avoirs, irrécouvrables	89 175	43 409	41 385	61 723

La consommation moyenne par branchement était en 2021 d'environ **119 m³ / abonné / an**

La consommation moyenne par habitant était en 2021 d'environ **157 litres / jour / habitant**

Les volumes non comptés autorisés

Volumes sans comptage (m ³)	2021
Estimation du volume total	39 473
Autorisations d'usage (essais poteaux incendie, hydrocurage,...)	17 170
Services du réseau (vidange des réservoirs pour nettoyage, purges,...)	22 303

6. Le Rendement du réseau

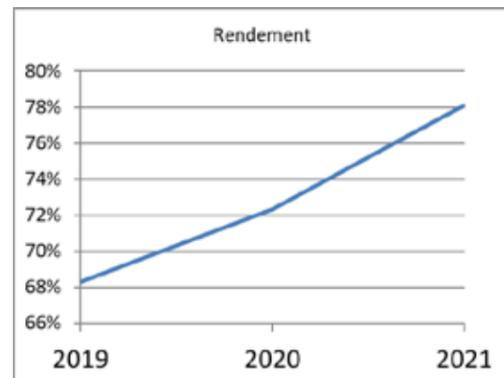
- Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement (R) se détermine par la formule suivante :

$$R = \frac{(\text{volumes comptabilisés} + \text{volumes non comptés autorisés} + \text{ventes en gros})}{(\text{volumes produits} + \text{achats en gros})} \times 100$$

$$R = \frac{(1\,088\,286\,m^3 + 39\,473\,m^3 + 26\,493\,m^3)}{(1\,478\,284\,m^3 + 126\,m^3)} \times 100$$

R = **78,08 %**



Le rendement a augmenté de 10 % en deux ans.

Les travaux de sectorisation effectués depuis plusieurs années portent ainsi leur fruit. Par ailleurs, les importants travaux de renouvellement réalisés ces dernières années sur le Bas Service Sud participent également à cette hausse globale.

- Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)

L'indice (INC) se détermine par la formule suivante :

$$\text{INC} = \frac{(\text{volume mis en distribution} - \text{volumes comptabilisés})}{\text{longueur du réseau (km)} \times 365}$$

$$\text{INC} = \frac{(1\,451\,917\,m^3 - 1\,088\,286\,m^3)}{384,3 \times 365}$$

INC = **2,59 m³ / km / jour**

Rappel :

Le volume mis en distribution correspond au volume produit + achats en gros – ventes en gros

- Indice linéaire des pertes en réseau (indicateur P106.3)

L'indice (ILP) se détermine par la formule suivante :

$$\text{ILP} = \frac{(\text{volume mis en distribution} - \text{volumes consommés autorisés})}{\text{longueur du réseau (km)} \times 365}$$

$$\text{ILP} = \frac{(1\,451\,917\,m^3 - 1\,088\,286\,m^3 - 39\,473\,m^3)}{384,3 \times 365}$$

ILP = **2,31 m³ / km / jour**

- Indice linéaire de consommation (Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012)

L'indice (ILC) se détermine par la formule suivante :

$$\text{ILC} = \frac{(\text{volumes comptabilisés} + \text{volumes non comptés autorisés} + \text{ventes en gros})}{\text{longueur du réseau (km)} \times 365}$$

$$\text{ILC} = \frac{(1\,088\,286\,m^3 + 39\,473\,m^3 + 26\,493\,m^3)}{384,3 \times 365}$$

ILC = **8,23 m³ / km / jour**

OBLIGATION DE PERFORMANCE GRENELLE 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

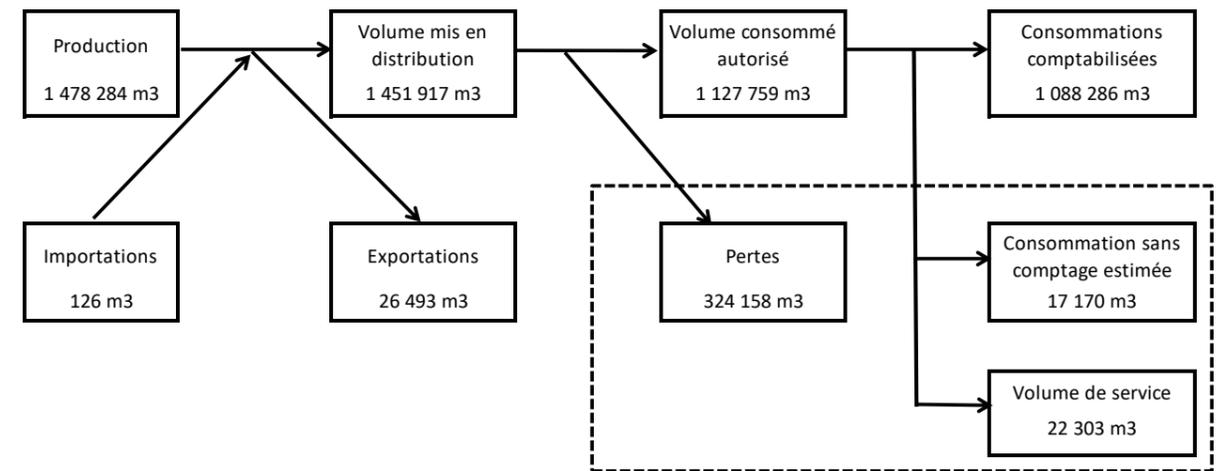
Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité doit établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution.

A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) est appliquée.

L'objectif de rendement pour respecter le décret est de 66,65 % selon le calcul suivant :

$$65 + 0,2 \times \text{ILC} = 65 + 0,2 \times 7,82 = 66,65 \%$$

7. Bilan hydraulique



Classification du réseau selon les critères FNCCR					
ILC (en m ³ /km/jour)	Type réseau	Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (m ³ /km/jour)			
		préoccupant	médiocre	assez satisfaisant	satisfaisant
ILC < 10	rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
10 < ILC < 30	intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	ILP < 6
ILC > 30	urbain	ILP > 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10

C. QUALITE DE L'EAU

1. La réglementation

La réglementation concernant la qualité de l'eau potable est basée sur les articles R1321-I à R1321-63 du Code de la Santé Publique et sur l'Arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

2. Bilan global

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un **double contrôle** :

a) Contrôle sanitaire réglementaire

Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité exercée par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il porte sur l'ensemble du système d'alimentation en eau : stations de production, réservoirs et réseaux de distribution. Les échantillons d'eau prélevés aux différents points de contrôle sont analysés par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé.

Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. La nature et la fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.

Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service.

Le bilan des résultats d'analyses du programme réglementaire se présente comme suit (la conformité est observée au regard des limites de qualité uniquement) :

Paramètres bactériologiques :

Année	prélèvements	prélèvements conformes	TAUX DE CONFORMITE (indicateur P101.1)
2021	59	59	100 %

Paramètres physico-chimiques :

Année	prélèvements	prélèvements conformes	TAUX DE CONFORMITE (indicateur P102.1)
2020	27	27	100 %

On appelle "limites de qualité" les valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Ces limites de qualité garantissent au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.

On appelle "références de qualité" les valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

b) Auto-surveillance

Garantir le respect des normes implique de mettre en œuvre des actions qui vont au-delà du contrôle réglementaire. Ces actions permettent d'ajuster au fil de l'eau le traitement pour garantir 24h/24 la conformité sanitaire. Ces actions sont basées essentiellement sur la prévention et nécessitent une connaissance approfondie des installations, de leur sensibilité, et de l'analyse des risques et des dangers. Cette surveillance s'opère à trois niveaux :

- Un contrôle continu des paramètres sensibles sur les usines de production et sur les réseaux de distribution à l'aide de capteurs (type analyseur de chlore résiduel)
- Un contrôle régulier par l'intermédiaire de prélèvements analysés dans les laboratoires d'usines par des agents qualifiés.
- Des prélèvements ponctuels analysés dans un laboratoire accrédité COFRAC utilisant des méthodes d'analyses normalisées.

3. Détail des résultats d'analyses

Les tableaux ci-après proposent :

- une présentation des résultats du contrôle sanitaire réglementaire complétée par ceux de l'auto-surveillance ;
- une répartition en analyses de production puis en distribution, par bulletin et par paramètres ;
- la synthèse en termes de limites de qualité (NC = non-conformité) et référence de qualité (HR = hors référence)

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production									
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance			
		Nb	HR	NC	Conformité	Nb	HR	NC	Conformité
Bulletin	Microbiologique	13	0	0	100 %	20	0	0	100 %
Bulletin	Physico-chimique	13	1	0	100 %	141	0	0	100 %
Paramètre	Microbiologique	78	0	0	100 %	60	0	0	100 %
Paramètre	Physico-chimique	1 860	2	0	100 %	237	0	0	100 %

Une analyse du contrôle sanitaire a révélé 2 dépassements de référence qualité en sortie du réservoir Corbière HSN le 16 août :

- **Turbidité** : 1 valeur mesurée à 3.3 NFU (limite à 2) ; la contre-analyse du 18 août révélait une mesure à 0.32 NTU. Le dépassement reste inexpliqué. Les données de Météo France indiquent un temps sec les jours précédents le prélèvement, donc pas de dégradation de la qualité de la ressource due aux intempéries. La mesure du résiduel de chlore ne présente pas non plus de dégradation de la qualité de l'eau distribuée. En effet, le résiduel de chlore libre était correct et le delta entre le chlore libre et le chlore total était quasi nul. Enfin, la contre analyse réalisée deux jours après le prélèvement était conforme.
- **Equilibre calco-carbonique de l'eau** : le prélèvement a décelé une nature incrustante de l'eau. Cette caractéristique est uniquement due à la qualité de la ressource. Seul un traitement adapté permettrait de distribuer une eau à l'équilibre (eau ni incrustante ni agressive).

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution									
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance			
		Nb	HR	NC	Conformité	Nb	HR	NC	Conformité
Bulletin	Microbiologique	46	0	0	100 %	11	0	0	100 %
Bulletin	Physico-chimique	54	0	0	100 %	16	0	0	100 %
Paramètre	Microbiologique	276	0	0	100 %	33	0	0	100 %
Paramètre	Physico-chimique	781	0	0	100 %	36	0	0	100 %

Caractéristiques moyennes des eaux distribuées :

L'eau distribuée est une eau bicarbonatée calcaïque de dureté moyenne (environ 26°F). A titre indicatif, l'eau d'Evian a une dureté d'environ 30°F, l'eau de Volvic, très douce, a une dureté de 4 °F.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A. TARIFS

La tarification comporte un abonnement (part fixe) et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée. La facturation est bi-annuelle avec un acompte en janvier établi sur la base de 40% de la consommation de l'année précédente puis un solde en juillet sur la base du relevé des compteurs.

TARIFS au 1er janvier 2021

Nature	€ HT
Abonnement semestre	33,95 €
Consommation	
de 0 à 3000 m3	1,2542 €/m3
de 3001 à 6000 m3	1,1179 €/m3
de 6001 à 12000 m3	0,9957 €/m3
de 12001 à 24000 m3	0,8735 €/m3
Au-delà de 24000 m3	0,7512 €/m3

TAXES et REDEVANCES

	Taux	Destinataires
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,080 €/m3	Agence De l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,28 €/m3	
TVA	5,5 %	Trésor public

TARIFS au 1er janvier 2022

Nature	€ HT
Abonnement semestre	33,95 €
Consommation	
de 0 à 3000 m3	1,2742 €/m3
de 3001 à 6000 m3	1,1379 €/m3
de 6001 à 12000 m3	0,0157 €/m3
de 12001 à 24000 m3	0,8935 €/m3
Au-delà de 24000 m3	0,7712 €/m3

TAXES et REDEVANCES

	Taux	Destinataires
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,070 €/m3	Agence De l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,28 €/m3	
TVA	5,5 %	Trésor public

1. Facture type

- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur P102.0)

Facture d'un client ayant consommé 120 m3, au 1er janvier 2022

	Volume (m3)	Prix unitaire au 01/01/22	Montant au 01/01/22	Montant au 01/01/21	Evolution 2021 à 2022
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement annuel		67,89	67,89	67,89	0,00 %
Consommation	120	1,2742	152,90	150,50	+ 1,59 %
Organismes publics					
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,070	8,40	9,60	- 12,5 %
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	33,60	0,00 %
TVA à 5,5 %			14,45	14,39	
TOTAL TTC			277,24	275,98	+ 0,46 %
Soit le m3 TTC avec abonnement (indicateur P102.0)			2,3103	2,2998	+ 0,46 %

2. Impayés & abandons de créance

- Montant des abandons de créance (indicateur P109.0) :
- Montant des admissions en non-valeurs réalisées en 2021 : **80 967.47 € TTC**
- Montant des remises gracieuses accordées en 2021 : **90 519.51 € TTC**
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0) :
- Montant des impayés relatifs à la facturation de l'année N-1 au 31/12/N divisé par le montant des factures émises relatives à l'année N-1 au 31/12/N X 100
- Taux d'impayés sur les factures de 2020, constaté au 31/12/21 : **2,39 %** (source tableau de bord HELIOS)

B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Epargne

Les équilibres financiers sont étudiés selon les indicateurs suivants (nomenclature M49) et les marges d'épargne ressortant du compte administratif du budget principal de l'eau de l'exercice **2021** :

EXCEDENT BRUT COURANT = Produits réels de fonctionnement courant - Charges réelles de fonctionnement courant (hors charges et produits exceptionnels et financiers)
319 627,11 €

EPARGNE DE GESTION = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette
262 583,55 €

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement (y compris intérêts de la dette)
235 607,31 €

TAUX D'EPARGNE BRUTE = Epargne brute / Produits réels de fonctionnement
8,37 %

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Le taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

EPARGNE NETTE = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement - Remboursement du capital
151 276,86 €

TAUX D'EPARGNE NETTE = Epargne nette / Produits réels de fonctionnement
5,38 %

2. Dette

EN COURS DE LA DETTE au 31/12/2021 =
598 556,10 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE = En cours de la dette / Epargne brute (indicateur P153.3) =
2,54 années

ANNUITE de l'emprunt en 2021 =
111 306,69 €

dont en intérêts : **26 976,24 €**
et en remboursement du capital : **84 330,45 €**

La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

3. Amortissements des investissements

ANNUITE en 2021 =
383 312,58 €

QUOTE-PART DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS en 2021 =
87 278,00 €

C. Travaux



1. Travaux réalisés en 2021

Démarrage / en cours

Renforcement de la station de Fragnerie à PRESSINS et construction d'un réservoir semi-enterré de 2 x 200 m³, liaisons hydrauliques et réseaux secs entre le champ captant et la station.



Voir photos en page suivante

Réception

Dévolement de la conduite d'alimentation en eau potable, extension de l'Usine Pasquier (chantier financé par le Pays Voironnais mais exécuté par le SIEGA) : 115 ml de Fonte DN125 mm

Montant des travaux payés (exercice 2021) :
839 241,97 € HT

Subventions perçues : 0 € soit un taux global d'environ **0 %** sur l'exercice comptable.

2. Schéma directeur et programmation pluriannuelle de travaux (PPI)

Période	Opération	Montant HT
2022	Réservoir du Haut Fayet, réservoir de Chalamand et réservoir du Plan (vannes motorisées et débitmètres)	102 000 €
2022	Velanne - Le Bourg (Tranche 2)	51 000 €
2022-23	Renouvellement du réseau du Bas Service Sud (et service des Trois Pierres) entre La Gaité, Champet et La pale à St	974 000 €
2023	Interconnexion avec le SIE des Abrets, puits de Truitière - Phase 1	210 000 €
2023	Augmentation de la capacité de la station de Corbière (renforcement de la station de pompage à 60 m ³ /h pour 290 m de HMT)	300 000 €
2023	Augmentation de l'autonomie du réservoir Corbière (création d'une cuve supplémentaire de 700 m ³)	450 000 €
2024	Augmentation de l'autonomie du réservoir de La Branchat (création d'une cuve supplémentaire de 500 m ³)	350 000 €
2024	Augmentation de la production de la ressource de St Sulpice des Rivoires : création d'un nouveau point de captage (puits ou forage)	100 000 €
2023	Augmentation de la production de la ressource de Pressins : création d'un nouveau forage + liaison + voie d'accès	200 000 €
2025	Augmentation de la production de la ressource de St Geoire en Valdaine (mise en place d'une pompe d'exhaure vers le Moyen Service Sud, conduites de liaison)	150 000 €
2025	Augmentation de l'autonomie du réservoir Rozier : cuve de 500 m ³ (2ème phase)	250 000 €
2026-27	Interconnexion avec le SIE des Abrets, puits de Truitière - Phase 2	650 000 €
2025-29	Renouvellement ciblé étalé de 2025 à 2029 (5 ans)	2 680 000 €

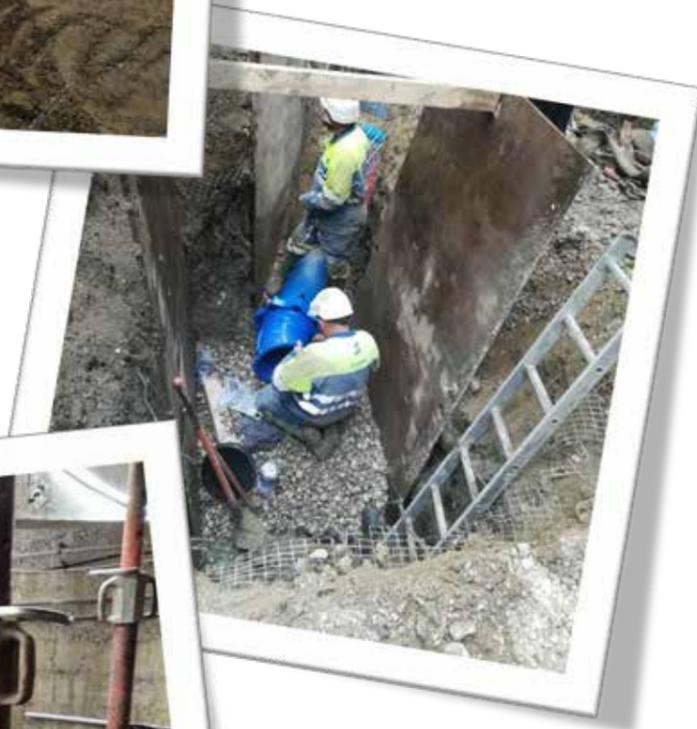
3. Renouvellement des réseaux

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2) :**

(ml)	2021	2020	2019	2018	2017
Renouvellement	600	190	2130	1055	1315
Extension	0	160	390	807	0
Total posé	600	350	2520	1862	1315

Règle de calcul = (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de : **0,28 % par an**





S.I.E.G.A.

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN**

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN

Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60

Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr

www.sie-guiers-ainan.fr

Président : Christian Berthollier

